

Commune de HESINGUE

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HESINGUE

séance du 9 avril 2026

Sous la présidence de M. Cédric SCHWIRLEY, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril 2026, le Conseil Municipal de la commune de Hésingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Hésingue, après convocation légale, en date du 2 avril 2026.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Loïc BLION, Robin BOHRER, Clément CHEVREAU, Olivier FEUERMANN, Andrée GREDER, Véronique GROUX, Jumanuèla HASSLER, Lisa KLEINMANN, Claudia KUNTZELMANN, Teresa LOLL, Jacques MARCHAL, Stéphane MARTIN, Corinne PACK, Martin PETER, Nathalie REIBEL, Yves SCHERTZER, Laure-Line SEYRES, Adeline TUZET, Patrick VIOTTI, Philippe VOISIN

Absents excusés : Fabienne BOULIER

Procurations :

Fabienne BOULIER donne procuration à Cédric SCHWIRLEY

Secrétaire de séance : Élodie MADAULE

Nombre de membres en fonction : 23

Nombre de membres présents : 22

Procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 23

Votes Pour : 22

Votes Contre : 1

Abstention : 0

Publiée le 17 avril 2026

Transmise au Représentant de l'État le 17 avril 2026

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif pourra être saisi via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

2026 37 Désignation des membres de la Commission Communale de Dévolution de la Chasse

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.420-1 à L.429-40.

VU le cahier des charges type des chasses communales approuvé par arrêté préfectoral du 26 juin 2023, applicable dans le département du Haut-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033.

CONSIDÉRANT que la Commission Communale de Dévolution de la Chasse est instituée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et que sa composition est fixée par le cahier des charges précité.

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner ses représentants au sein de ladite commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix POUR et 1 voix CONTRE (Jacques MARCHAL),

DÉCIDE :

Article 1 : DE DÉSIGNER Cédric SCHWIRLEY, maire, en qualité de président de droit de la Commission Communale de Dévolution de la Chasse.

Article 2 : DE DÉSIGNER, en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Communale de Dévolution de la Chasse :

- Martin PETER
- Andrée GREDER
- Olivier FEUERMANN

Article 3 : DE PRÉCISER que la Commission Communale de Dévolution de la Chasse sera complétée par les autres membres prévus conformément aux dispositions du cahier des charges type des chasses communales en vigueur dans le département du Haut-Rhin.

Article 4 : DE CHARGER Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux services préfectoraux et de prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

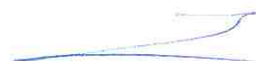
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait à Héisingue, le 17 avril 2026

Élodie MADAULE :



Secrétaire de séance

Cédric SCHWIRLEY :



maire

